

Dépôts sauvages en forêts de Saint-Germain et Marly : le ramassage reprend



Dépôts sauvages déversés en forêt



Le ramassage a démarré le 29 novembre 2018. Plusieurs semaines seront nécessaires pour tout évacuer.

L'ONF, en charge du ramassage des dépôts sauvages a identifié :

- **36 dépôts sauvages** sur la forêt de Saint-Germain ;
- **20 dépôts sauvages** en forêt de Marly.

L'ONF ramasse chaque année dans les forêts d'Île-de-France **1500 tonnes** de déchets et dépôts sauvages
Ce poste représente un coût énorme de **900 000 €**

Le 24 septembre 2018, l'ONF annonçait l'arrêt du ramassage des dépôts sauvages par manque de financement.

Cette position a alerté la Région Île-de-France et les collectivités : une subvention exceptionnelle a été accordée sur les volets fonctionnement et investissements. Des actions sont mises en place.

Rappel des faits : la situation de ces deux forêts est alarmante, elles deviennent des décharges à ciel ouvert.

Gravats, pneus, amiante, déchets verts... sont déversés quotidiennement en forêt. Les dépôts sauvages stagnent : ils attirent les animaux errants, polluent le milieu, dégradent les sols, les paysages et l'eau.

En l'absence d'aides extérieures (en dehors du fonds propriété de la Région Île-de-France), l'ONF avait atteint son budget maximum de ramassage des dépôts sauvages en forêt et avait annoncé l'arrêt du ramassage.

Grâce à la subvention exceptionnelle annoncée par Valérie Pécresse, présidente de la Région Île-de-France, lors de la conférence de presse du 10 octobre dernier, des financements ont été accordés :

- **100 000 € pour le fonctionnement** (ramassage) avec la participation de la Région, des villes de Saint-Germain en Laye, Achères, Poissy, le Mesnil-le-Roi et l'ONF ;
- **100 000 € d'investissement** avec la participation de la Région, la communauté d'agglomération Saint-Germain – Boucles de Seine et l'ONF.

Le principe : bloquer des entrées de forêt avec des portiques, barrières, merlons, enrochement ; multiplication du dispositif des appareils photos.

Ces aménagements seront mis en place début d'année 2019.